



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Vins

Question écrite n° 37465

Texte de la question

M Raymond Lory attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le sacrifice demandé à la viticulture des vins de table touchée par la distillation obligatoire imposée à la France pour résorber les excédents communautaires. Cette distillation obligatoire concerne également les vins de pays et en particulier ceux du jardin de la France. Or il considère comme anormal que ces vins dont l'agrément suppose le strict respect de normes de production (limitation des rendements) et répondant à des objectifs de qualité soient également frappés de distillation obligatoire au même titre que les simples vins de table. Pour ces raisons, il lui demande si les vins de pays du jardin de la France ne pourraient pas être exonérés de cette distillation pour un niveau ne dépassant pas 90 hectolitres à l'hectare.

Données clés

Auteur : [M. Lory Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37465

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 939